

Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Rémoise

Synthèse grand public

Chaque jour, l'homme respire en moyenne 15 m³ d'air. Bien que la part des polluants dans l'atmosphère reste faible, leurs effets sur la santé sont avérés. Il est ainsi démontré que la pollution aux particules fines cause chaque année près de 42000 décès prématurés en France.

Voie et réseau tram, rue de Vesle à Reims - © Jacques DROL



PRÉFET
DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE

Les actions du PPA

■ Transport

Réduire les émissions liées aux transports particuliers et collectifs

- L'objectif du Plan de déplacements urbains, en cours de révision, doit contribuer à une diminution de 10% des émissions de dioxyde d'azote (NO_2) ;
- Développer les pistes cyclables, faciliter la marche à pieds, développer les systèmes de co-voiturage et de partage de véhicules, favoriser le stationnement des véhicules basses émissions ;
- Rendre obligatoire l'analyse des déplacements des personnels des structures de plus 100 salariés ;
- Valoriser le label « charte CO_2 » auprès des sociétés de transports de marchandises et de voyageurs ;
- Examiner l'intérêt de systèmes anti-pollution sur les bus de Reims Métropole dans une stratégie globale d'évolution du parc.

Réduire les émissions en agissant sur l'aménagement du territoire

- Intégrer la question de la qualité de l'air dans la conception des projets d'urbanisation dans les zones urbaines.

■ Agricole

- Étudier l'impact des pratiques agricoles sur les concentrations d'ammoniacque puis mettre en œuvre les bonnes pratiques pour réduire les émissions ;
- Passer les engins au banc d'essai moteur.

■ Résidentiel / tertiaire

- Conditionner les aides de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) pour les nouvelles chaufferies collectives à certains niveaux d'émissions ;
- Sensibiliser les propriétaires de chaudières à l'entretien annuel obligatoire ;
- Accompagner les particuliers vers la fermeture des cheminées de feu de bois fonctionnant en foyers ouverts ;
- Interdire l'installation d'équipements de combustion de bois et dérivés non performant ;
- Clarifier et faire appliquer l'interdiction de brûlage à l'air libre de tout déchet.

■ Industrie

- Réaliser des visites d'inspection spécifiques à la prévention de la pollution atmosphérique ;
- Pour les installations existantes, réaliser une étude technico-économique visant à mettre en œuvre des technologies plus performantes pour les rejets atmosphériques ;
- Mettre en œuvre les bonnes pratiques sur les chantiers pour réduire les émissions de poussières.

Renforcer et améliorer le dispositif d'information et d'alerte en cas d'épisodes de pollution.



© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR



Chaudière à gaz à condensation et à production d'eau chaude solaire intégrée

© Laurent Mignaux/MEDDE-MLETR



Electro-filtre pour traitement des fumées des fours verriers

© Arnaud Bouissou/MEDDE-MLETR

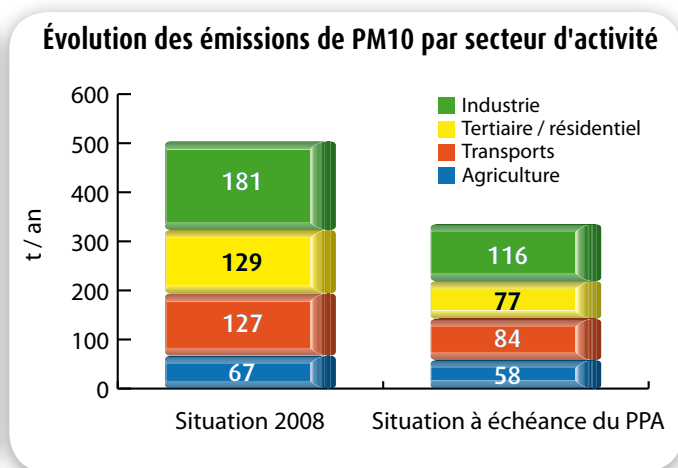
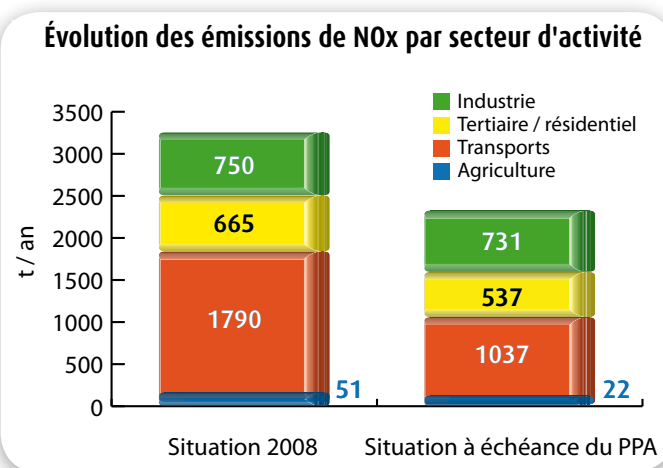
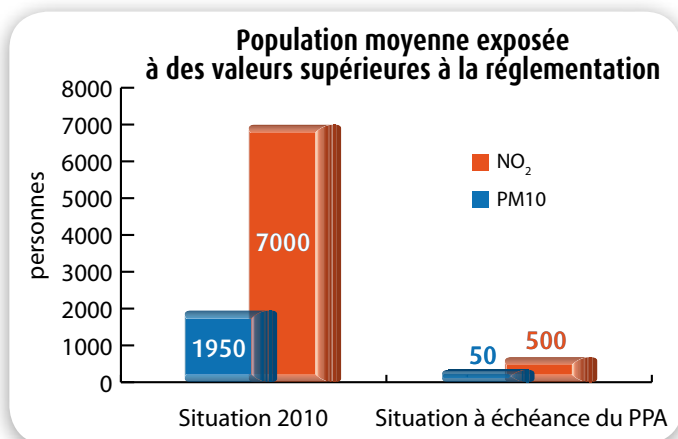


Quels effets sur la qualité de l'air sont attendus ?

(Source Atmo Champagne-Ardenne)

Les résultats de la modélisation de la qualité de l'air, avec l'application des mesures proposées dans le PPA, montrent une diminution conséquente de la population exposée.

La même tendance peut être notée pour les émissions de polluants.



Les chiffres clés

Baisse de 29 % des émissions de dioxyde d'azote

Baisse de 34 % des émissions de particules PM10

Quel suivi du plan ?

Le plan qui se poursuivra sur 5 ans sera suivi annuellement avec une présentation de l'avancement des actions proposées. Un calendrier de mise œuvre et des indicateurs de suivi seront mis en place pour assurer un suivi efficace des actions.

En savoir plus...

Site de l'association de surveillance de qualité de l'air Champagne-Ardenne : www.atmo-ca.asso.fr

Site de la DREAL Champagne-Ardenne : www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr

DREAL

Direction régionale l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Champagne-Ardenne

40 boulevard Anatole France - BP 80556

51022 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél. : 03 51 41 62 00

Fax : 03 51 41 62 01

